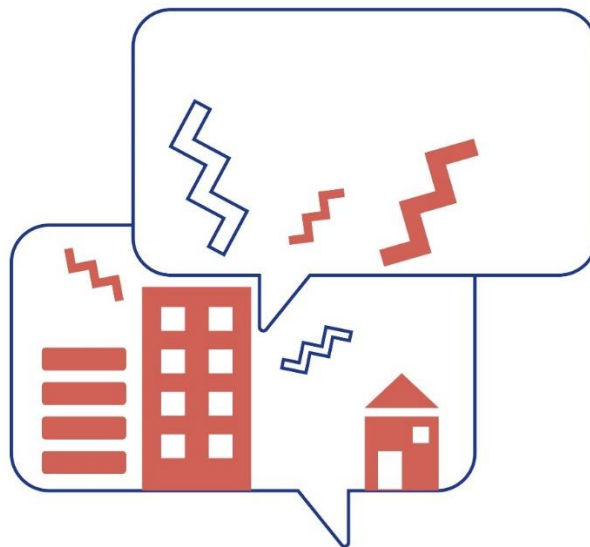


COMMISSION DÉLIBÉRATIVE

LE BRUIT EN MILIEU URBAIN

Mobilité, activités industrielles, commerciales et récréatives... la ville est source de bruit. La Région bruxelloise s'est notamment dotée du plan quiet.brussels pour en limiter les effets sur le bien-être et la santé de ses habitant·es.

Partant, quelles mesures promouvoir pour maîtriser le bruit dans l'espace public bruxellois ?



RAPPORT (VERSION PROVISOIRE)

Table des matières

1. Mandat de la commission délibérative	3
2. Déroulement de la commission délibérative	4
2.1. Séance d'installation (20 avril 2023)	4
2.2. Phase informative (22 avril et 27 mai 2023)	4
2.3. Phase délibérative (27 et 28 mai 2023).....	5
2.4. Phase des recommandations (3 et 10 juin 2023).....	7
2.4.1. Discussion (3 juin 2010).....	7
2.4.2. Vote (10 juin 2023).....	7
2.5. Présentation du rapport (10 juin 2023).....	7
3. Recommandations adoptées par la commission délibérative	9
Annexes	10
Annexe 1 : Avant-propositions de recommandations.....	10
Annexe 2 : Propositions de recommandations et amendements.....	11
Annexe 3 : Évaluation.....	12
Annexe 4 : Composition de la commission	13

1. Mandat de la commission délibérative

Saisi d'une suggestion citoyenne portant sur les nuisances sonores liées aux motos et aux scooters, le Bureau du Parlement bruxellois, a décidé, le 25 janvier 2023, de retenir les nuisances sonores liées aux motos et scooters comme thématique de la prochaine commission délibérative et d'y associer la commission de l'Environnement et de l'Énergie.

Considérant qu'il importe d'inscrire la commission délibérative dans le cadre des compétences bruxelloise, qu'il convient de tenir compte des mesures existantes et qu'il ne faut pas limiter les délibérations à la seule thématique de la mobilité dès lors que les bruits dont souffrent les citoyennes et citoyens bruxellois peuvent être d'origines très différentes, en fonction notamment de leur zone de résidence, et après consultation de la commission de l'Environnement et de l'Énergie et du déposant de la suggestion citoyenne, le comité d'accompagnement a proposé de reformuler la thématique comme suit :

Mobilité, activités industrielles, commerciales et récréatives... la ville est source de bruit. La Région bruxelloise s'est notamment dotée du plan [quiet.brussels](#) pour en limiter les effets sur le bien-être et la santé de ses habitant-es.

Partant, quelles mesures promouvoir pour maîtriser le bruit dans l'espace public bruxellois ?

Sur cette base, le Parlement a décidé, le 17 février 2023, de constituer une commission délibérative chargée de formuler des recommandations sur le bruit en milieu urbain.

Il a par ailleurs été décidé que les délibérations, précédées d'une présentation et d'un état des lieux du plan [quiet.brussels](#), s'opéreraient principalement dans le cadre des compétences bruxelloises et se limiteront aux bruits découlant de la vie collective en ville (à l'exclusion des bruits de la vie domestique).

2. Déroulement de la commission délibérative

2.1. Séance d'installation (20 avril 2023)

Les travaux de la commission délibérative ont été inaugurés par M. Rachid Madrane, président du Parlement bruxellois, qui a prononcé un discours de bienvenue à l'attention des participants.

Le président de la commission de l'Environnement et de l'Énergie, M. Tristan Roberti, a ensuite pris, conformément au règlement du Parlement bruxellois, la présidence de la commission délibérative. Il a prononcé un discours présentant les acteurs de la commission délibérative, décrivant le mandat confié à celle-ci et explicitant les différentes phases des travaux.

Un accent particulier a été mis sur les modalités de vote prévues par le règlement (vote consultatif et secret des citoyens tirés au sort ; vote décisionnel et public des parlementaires).

Voir la [vidéo du 20 avril 2023](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

2.2. Phase informative (22 avril et 27 mai 2023)

La première partie de la phase informative (séance du 22 avril 2023) a été consacrée à la présentation de la thématique du bruit en milieu urbain. Cette présentation a été faite par les experts thématiques du comité d'accompagnement désignés par le Parlement, sur proposition du comité d'accompagnement après consultation de la commission de l'Environnement et de l'Énergie.

Sont ainsi intervenus :

- M. Paul-Louis Colon, anthropologue (Laboratoire d'anthropologie sociale et culturelle – Uliège), auteur de l'étude [Écouter le bruit, faire entendre la gêne](#), sur la définition du bruit ;
- Mme Marie Poupé, cheffe du service plan bruit, division autorisations et partenariats, département bruit (Bruxelles Environnement), sur le cadre institutionnel spécifique (les compétences bruxelloises en lien avec la thématique du bruit) et le contexte politique spécifique (législation et acteurs, accord de majorité, budget et ressources humaines), avec une attention particulière pour le plan quiet.brussels.

La deuxième partie de la phase informative (séance du 27 mai 2023) a été consacrée à la présentation des différents enjeux liés au bruit en milieu urbain tels que déterminés par le comité d'accompagnement. Cette présentation a été faite par les personnes-ressources désignées par le comité d'accompagnement après consultation de la commission de l'Environnement et de l'Énergie.

Sont ainsi intervenus :

- M. Vincent Cauchie (Bruxelles Environnement), sur les plaintes liées aux nuisances sonores ;
- Mme Alya Dirix (Conseil bruxellois de la nuit), sur l'enjeu des activités liées à la vie sociale et culturelle ;
- M. Xavier Dehan (BECI) et Mme Bénédicte Wilders (hub.brussels), sur l'enjeu des activités industrielles et commerciales ;



- M. Philippe Touwaide, directeur (Service de médiation du gouvernement fédéral pour l'aéroport de Bruxelles-National), et Mme Ilse Wuyts (Bruxelles Mobilité), sur l'enjeu de la mobilité ;
- M. Marc Goethals, cardiologue (OLV Ziekenhuis Alost), sur l'enjeu de la santé ;
- Marie-Anne Swartenbroekx, magistrat honoraire, master en droit de l'environnement, de l'urbanisme et de droit public immobilier, sur l'enjeu du bien-être ;
- M. François Timmermans, coordinateur (urban.brussels), sur l'enjeu du bâti.

La troisième partie de la phase informative (séance du 22 avril 2023) a été consacrée à la présentation du point de vue de chaque groupe politique représenté en commission délibérative.

Les parlementaires suivants sont intervenus :

- Mme Anne-Charlotte d'Ursel, pour le groupe MR ;
- M. Marc-Jean Ghysels pour le groupe PS ;
- Mme Lotte Stoops, pour le groupe Groen ;
- Mme Ingrid Parmentier, pour le groupe Ecolo ;
- M. Marc Loewenstein, pour le groupe DéFI ;
- Mme Els Rochette, pour le groupe one.brussel-Vooruit.

À l'issue de la séance du 22 avril 2023, la commission délibérative a considéré qu'un enjeu susceptible de l'éclairer sur la thématique, à savoir la biodiversité, n'avait pas été abordé. Le comité d'accompagnement a également jugé utile que des exemples étrangers de bonnes pratiques en matière de lutte contre les nuisances sonores soient exposés.

Sont donc intervenus en quatrième partie de la phase informative (séance du 27 mai 2023) :

- Mme Capucine Dutrieux (Bruxelles Environnement), sur l'enjeu de la biodiversité ;
- M. Bruno Vincent (Acoucity), sur des exemples de bonnes pratiques en France ;
- Mme Heather Brooks et M. Pedro Oliveira (Eurocities), sur des exemples de bonnes pratiques en Europe et en particulier au Portugal.

Voir la [fiche d'information](#) et les [documents annexes](#) reprenant la synthèse des différentes contributions orales ainsi que la [vidéo du 22 avril 2023](#) et la [vidéo du 27 mai 2023](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

2.3. Phase délibérative (27 et 28 mai 2023)

Lors de première partie de la phase délibérative (séance du 27 mai 2023), les participants ont procédé à un premier échange en tables délibératives, composées de manière équilibrée de citoyens tirés au

sort et de parlementaires, compte tenu de critères sociodémographiques (genre, âge, répartition géographique, langue, niveau de formation).

Les idées principales qui se sont dégagées des discussions menées à chacune des tables délibératives ont ensuite été synthétisées sous la forme de cartes mentales, exposées en réunion plénière par le porte-parole de chaque table, débattues par l'ensemble des participants et soumises aux observations des experts thématiques du comité d'accompagnement, Mme Marie Poupé et M. Paul-Louis Colon.

Idées
(voir les [cartes mentales](#))

Lors de la deuxième partie de la phase délibérative (séance du 28 mai 2023) et sur la base des discussions menées en séance plénière et des observations faites par les experts thématiques, de nouveaux échanges en tables délibératives ont eu lieu et ont abouti à la formulation de 29 avant-propositions de recommandations, qui ont à nouveau été exposées en réunion plénière par le porte-parole de chaque table.

En conclusion de cette deuxième partie et sur la base du travail effectué et de la mise en commun de celui-ci, les avant-propositions de recommandations, accompagnées des éléments de réflexion – rédigés sous la forme de considérants – qui les motivent, ont été regroupées en cinq thèmes, conjointement par l'opérateur externe chargé de la facilitation, un citoyen par table délibérative, les experts thématiques du comité d'accompagnement et les services du Parlement bruxellois.

Les cinq thèmes retenus étaient les suivants :

- sensibilisation ;
- aménagement du territoire ;
- mobilité ;
- vivre-ensemble ;
- effectivité.

En introduction à la troisième partie de la phase délibérative, les participants ont été invités à rejoindre une table thématique de leur choix. Les avant-propositions de recommandations relevant de chacun des thèmes précédemment définis y ont été discutées et retravaillées (éventuellement fusionnées) avant d'être à nouveau exposées en réunion plénière par le porte-parole de chaque table et intégrées dans un document unique divisé en cinq volets correspondant auxdits cinq thèmes.

Ce document a ensuite fait l'objet d'un toilettage opéré par les services du Parlement.

Sur le fond, aucune modification n'a été faite : rien n'a été ajouté ou supprimé.

Sur la forme, des corrections ont été apportées de sorte que les avant-propositions de recommandations s'apparentent aux propositions de recommandations habituellement discutées et votées au Parlement.

Par ailleurs, quatre des cinq propositions formulées en table thématique « sensibilisation », qui ressortissaient directement à d'autres thématiques (aménagement du territoire, la mobilité ou vivre-ensemble) et étaient redondantes avec des propositions formulées en table « aménagement du territoire », « mobilité » ou « vivre-ensemble », ont été intégrées aux volets correspondants. Pour des raisons similaires, d'autres glissements ont également été opérés entre d'autres volets.

La cinquième recommandation formulée en table thématique « sensibilisation » a quant à elle été intégrée au volet « effectivité », regroupant désormais toutes les mesures susceptibles de renforcer l'application des règles et dès lors sous-titrée « sensibilisation, mise en œuvre et contrôle ».

Voir aussi la [vidéo du 27 mai 2023](#) et la [vidéo du 28 mai 2023](#) sur [democratie.brussels](#)

2.4. Phase des recommandations (3 et 10 juin 2023)

2.4.1. Discussion (3 juin 2010)

Avant-propositions de recommandations soumises à discussion
(voir annexe 1)

Les avant-propositions de recommandations ont été, dans un premier temps, soumises, volet par volet, aux observations des participants en réunion plénière.

Les 103 observations formulées à cette occasion ont été, dans un deuxième temps, discutées en tables thématiques et intégrées ou non aux avant-propositions de recommandations.

Le porte-parole de chaque table thématique a, dans un troisième temps, rendu compte, en réunion plénière, du travail ainsi opéré, en exposant les désormais propositions de recommandations qui allaient être soumises au vote de la commission délibérative et en précisant les raisons pour lesquelles 34 des 103 observations formulées en début de phase des recommandations n'avaient pas été retenues.

Sur la base des propositions de recommandations ainsi finalisées, les participants ont encore eu la possibilité, dans un quatrième temps, de déposer des amendements. Au total, dix-sept amendements ont été introduits.

Voir la [vidéo du 3 juin 2023](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

2.4.2. Vote (10 juin 2023)

Propositions de recommandations et d'amendements soumis au vote
(voir annexe 2)

Les propositions de recommandations, accompagnées des éléments de réflexion qui les motivent, et les amendements ont été soumis au vote dans l'ordre suivant :

1. un vote secret consultatif des citoyens tirés au sort sur chaque proposition de recommandation et sur chaque amendement ;
2. un vote public à la majorité absolue des parlementaires sur chaque proposition de recommandation et sur chaque amendement.

[réunion du 10 juin 2023 : échanges de vues et résultat des votes]

Voir la [vidéo du 10 juin 2023](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

2.5. Présentation du rapport (10 juin 2023)

Une version provisoire du rapport a été présentée et la discussion a été ouverte.



[réunion du 10 juin 2023 : discussion du rapport]

La confiance aux rapporteurs a été soumise au vote dans l'ordre suivant :

1. un vote secret consultatif des citoyens tirés au sort ;
2. un vote public à la majorité absolue des parlementaires.

Par X voix contre X et X abstentions, confiance est faite aux rapporteurs pour la finalisation du rapport.

2.6. Clôture des travaux

En application de l'article 25/1, 14, alinéa 5, la mission de la commission délibérative a pris fin.

Les participants ont procédé à un échange de vues conclusif.

[réunion du 10 juin 2023 : échanges de vues finaux]

Voir la [vidéo du 10 juin 2023](#) sur la plateforme democratie.brussels



3. Recommandations adoptées par la commission délibérative

[recommandations]

Annexes

Annexe 1 : Avant-propositions de recommandations

Annexe 2 : Propositions de recommandations et amendements

Annexe 3 : Évaluation

[synthèse des réponses au questionnaire d'évaluation rempli à l'issue des travaux]

Annexe 4 : Composition de la commission
(45 citoyens tirés au sort)

CRITÈRES	CATÉGORIES	NOMBRE
genre	hommes	22
	femmes	23
âge	16 à 29 ans	12
	30 à 44 ans	13
	45 à 64 ans	13
	65 ans et +	7
répartition géographique	centre 1 (1000 / 1020 / 1120 / 1130)	7
	centre 2 (1040 + 1050)	5
	nord-ouest (1080 + 1081 + 1082 + 1083 + 1090)	8
	nord-est (1030 + 1140 + 1210)	7
	est (1150 + 1200)	4
	sud-ouest (1060 + 1070 + 1190)	9
	sud-est (1160 + 1170 + 1180)	5
langue	français	36
	néerlandais	9
niveau de formation	pas de diplôme / secondaire inférieur	15
	secondaire supérieur	12
	supérieur	18